

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

M. Gaston Moch, Conseiller privé et Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince, est de retour à Paris venant de Vienne où, avec M. Louis Mayer, Conseiller privé, il a représenté la Principauté à la XI^e Conférence interparlementaire de la Paix. M. Moch était débarqué le 4 septembre à Trieste, ayant heureusement accompli le voyage d'études en Zambèse, dont il avait été chargé par Son Altesse.

Le dévoué Trésorier du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, M. Georges Fillhard fils, nous informe que, s'étant chargé en avril dernier de centraliser les fonds provenant de la souscription ouverte dans les colonnes du *Petit Monégasque* pour les naufragés du bateau *le Saint-Frédéric*, de Saint-Jean, il a réparti les sommes qu'il a reçues comme suit :

Montant total de la souscription. 1.137 fr. 50

RÉPARTITION

A M. J. Ciais, charpentier constructeur à Beaulieu, pour la construction d'un nouveau bateau de pêche et divers accessoires.....	649 fr. 70
A Allari Michel, Faraut François et Verna Dominique, naufragés, en 3 versements successifs.....	487 fr. 80
Total.....	1.137 fr. 50

Le Comité de la Société des Régates nous prie de rappeler au public que dimanche prochain, 27 septembre, auront lieu, à Monaco, des Courses nautiques régionales à la voile et à l'aviron.

Les départs seront donnés de la pointe du Tir, à partir de 11 heures du matin.

A 2 heures de l'après-midi, commenceront les Régates à l'aviron, les Régates miniatures, les Courses à l'aviron (section rowing) et les Jeux nautiques.

Sur la présentation de sa carte, chaque membre de la Société des Régates de Monaco aura droit à l'entrée de la tribune qui sera installée sur le boulevard de la Condamine.

Les Régates miniatures, d'un attrait nouveau ici, ne manqueront pas de vivement intéresser les spectateurs massés sur le boulevard de la Condamine et sur les quais. Elles consistent dans la course de bateaux-joujoux qui doivent faire un petit parcours en vue duquel il s'agit de bien régler d'avance leur gouvernail et leur voile.

On nous dit qu'un grand nombre d'engagements sont déjà parvenus au Comité et que beaucoup de petits bateaux devant prendre part à la course des régates miniatures sont actuellement en construction. Ces régates miniatures commenceront à 3 heures de l'après-midi. Elles comprendront les trois séries suivantes :

Première série (de 60 centimètres et au-dessous): 1^{er} prix, 20 francs; 2^e prix, 10 francs.

Deuxième série (de 60 centimètres à 80 centimètres): 1^{er} prix, 25 francs; 2^e prix, 15 francs.

Troisième série (de 80 centimètres à 1 mètre 20): 1^{er} prix, 30 francs; 2^e prix, 20 francs.

Les bateaux seront mesurés de cap en cap; le numéro d'inscription tiendra lieu de numéro d'ordre pour le départ; les engagements sont reçus dès à présent au secrétariat de la Société.

L'orchestre de Monte Carlo a répété, ces jours derniers, une composition inédite de M. F. Bellini, inspirée au sympathique maestro par le prochain voyage en France de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie. Cette œuvre nouvelle, intitulée *France-Italie*, est une marche où les chants nationaux des deux nations sont fort habilement confondus en un thème unique. L'effet en est aussi original qu'entraînant, au dire de tous les artistes de l'orchestre qui l'ont exécutée sous la direction de M. F. Bellini, lui-même, auquel pour la circonstance M. Louis Vialet avait cédé le pupitre.

On annonce qu'*Hélène*, le nouvel ouvrage de M. Camille Saint-Saëns, sera créé cet hiver à Monte Carlo avec la brillante distribution suivante :

Paris, M. Alvarez; Hélène, M^{me} Melba; Pallas, M^{me} Héglon; Vénus, M^{lle} Sauvaget.

L'action se déroule dans cinq décors, ce qui ne veut pas dire cinq actes ni même cinq tableaux, *Hélène* étant un « poème lyrique », suivant l'expression même de l'éminent compositeur.

SUR LE LITTORAL

Le *Kaiser-Franz-Joseph I^{er}*, croiseur-école des cadets de la marine de S. M. l'Empereur d'Autriche, est arrivé jeudi dernier en rade de Villefranche.

Ce navire est commandé par le capitaine de frégate baron de John, ayant comme second le capitaine de frégate Koeber.

Il était parti de Polla, son port d'attache, et avait successivement fait escale à Patras, Malte et Ajaccio. Il y a à bord 26 cadets de la marine autrichienne et 450 hommes d'équipage

Des visites de courtoisie ont été échangées entre l'état-major du *Kaiser-Franz-Joseph I^{er}* et les autorités de Nice.

Plusieurs officiers, cadets et matelots de ce beau navire sont venus, dimanche après-midi, visiter la Principauté de Monaco.

La fête patronale de la Turbie sera célébrée les dimanche 27, lundi 28 et mardi 29, à l'occasion de la Saint-Michel.

Comme toujours, cette fête sera fort intéressante par elle-même et surtout par le cadre pittoresque que fournit le village de la Turbie. Les Monégasques ont un peu adopté cette fête comme une des leurs et c'est en grand nombre qu'à cette occasion, ils font l'ascension de la Turbie, — ascension, d'ailleurs, facile et agréable grâce à la commodité du chemin de fer à crémaillère, qui, en 20 minutes, vous élève de Monte Carlo au village, à 500 mètres d'altitude.

On y vient aussi de Nice et de Menton en très grand nombre.

Le programme du festin comprendra diverses attractions, notamment le grand bal sur la place Detras, en bordure de la célèbre Corniche, à son point culminant entre Nice et Menton.

On a appris, avec une douloureuse émotion à Nice et dans toute la région, la mort inattendue de M^{me} la princesse d'Essling, décédée après une courte maladie au Grand Hôtel de Bellagio où elle était en villégiature avec son mari et sa famille.

Mariée en premières nocces au général Michel Ney, duc d'Elchingen, dont elle a eu cinq enfants, la regrettée défunte avait épousé ensuite le duc de Rivoli, petit-fils de Masséna, prince d'Essling, dont il porte le titre princier depuis la mort de son père. De ce second mariage sont nés deux filles et un fils.

Le prince et la princesse d'Essling habitaient pendant l'hiver leur magnifique résidence de la promenade des Anglais à Nice, où leur bonté charitable autant que leur grand nom les ont rendus populaires. On sait que tout récemment, la princesse avait créé et installé à ses frais une clinique chirurgicale à Cimiez, « la Fondation d'Essling » où les blessés indigents reçoivent des soins gratuits.

Lettre de Paris

Paris, 20 septembre 1903.

L'été est fini presque avant d'avoir commencé, et déjà les élégantes parisiennes sentent le besoin de s'emmitoufler dans leurs fourrures. Il est presque évident, en effet, qu'il ne va pas y avoir plus d'automne que d'été et que le froid ne tardera pas à succéder aux pluies mélancoliques dont nous sommes gratifiés sans relâche depuis une quinzaine de jours. Aussi les plages de l'Océan, dépouillées de leurs cabines, ont-elles vu fuir leurs derniers baigneurs, et les nomades du grand monde songent-ils déjà, après avoir touché barre à Paris, pour renouveler leurs toilettes, à reboucler leurs malles en vue de leur longue et agréable villégiature hivernale au pays du soleil.

Anatole France, dont la parole fluide et cinglante évoqua l'autre jour en de si coulantes périodes la Poésie magique de Renan, nous a fourni peut-être l'explication de la pluie impitoyable de ces temps-ci. L'éloquent orateur académique a mis, en effet, dans la bouche de Pallas-Athéné, déesse aux yeux glauques, ces paroles descriptives : « Je suis la Sagesse. Il est difficile aux hommes les meilleurs de me reconnaître, dès l'abord, à cause de mes voiles et des nuées qui m'enveloppent et parce que, semblable au ciel, je suis orageuse et sereine. » Les auditeurs ont fait la grimace. Qu'avions-nous besoin, pensaient-ils, qu'avions-nous besoin dans cette Bretagne déjà réputée par ses brumes et son humidité, de cette importation de déesse orageuse? Encore faut-il ajouter qu'il a fallu lui rendre le premier hommage, par déférence, le parapluie sous le bras. Tout le cortège officiel en était trempé! Mais Pallas-Athéné est restée sereine!...

Espérons que le sculpteur chargé de statuer le Vercingétorix qui doit être prochainement inauguré dans le Puy-de-Dôme évitera de placer, derrière son héros, quelque dieu symbolique, quelque Teutatès, armé de foudres et de tonnerres, qui pour manifester sa présence en Auvergne et l'accord parfait de ses idées démocratiques et patriotiques avec celles de nos gouvernants, s'entendrait avec Jupiter pour amasser un orage officiel ou réveillerait dans leur sommeil les volcans éteints.

En attendant, la pluie et l'arrivée précoce de l'hiver sont bénies par les directeurs des théâtres parisiens, tant il est vrai que ce qui fait l'ennui des uns fait en ce monde le plaisir des autres.

Au surplus, n'y a-t-il, malgré cela ou à cause de cela, aucune nouveauté dramatique importante à signaler cette semaine. Les directeurs malins se contentent de faire recette avec leurs succès de la précédente saison, réservant leurs *clous* inédits pour un peu plus tard.

A défaut de pièces nouvelles, nous avons eu dans le *Temps* le début du critique qui a hérité du feuilleton hebdomadaire de Francisque Sarcey et de Gustave Larroumet, et le premier « lundi » d'Adolphe Brisson a été naturellement consacré aux chers prédécesseurs sur lesquels il avait tant de choses à raconter. Nous ne saurions mieux terminer cette lettre qu'en détachant ce poignant épisode sur la lente et héroïque agonie du pauvre Larroumet :

«... A quinze jours de là, on donnait, à la Comédie-Française, la répétition des *Ames en peine*, pièce au titre languissant et tristement symbolique. Le critique du *Temps* l'écoutait, immuable, à son poste accoutumé. Après le premier acte, je montai le rejoindre. Il m'entraîna au foyer, ou, plutôt, il s'y traîna appuyé sur mon épaule. Nous nous assimes à l'écart, près du buste de Molière. Et, comme je lui parlais de matières indifférentes, n'osant l'interroger sur sa santé, il m'interrompit :

» — Ami, me dit-il, je suis perdu...

» J'esquissai un geste de protestation, qu'il arrêta :

» — Je ne suis pas un enfant, je suis un homme. Le mal qui me ronge ne pardonne point. J'en surveille, depuis des années, l'évolution implacable. Dans un mois, dans trois mois, dans six mois au plus tard, je serai mort.

» — C'est de la folie, m'écriai-je éperdu, repose-toi. Va-t'en en Suisse. Nous allons te chercher un sanatorium !

» — Non, dit-il avec force, il n'est plus temps. Et puis, je veux mourir sur la brèche, entre ceux que j'aime.

» Pendant qu'il achevait sa poignante confession, des Parisiens, des Parisiennes défilaient devant nous, habitués de premières, artistes, littérateurs, comédiennes au sourire aimable. Ils s'arrêtaient épressés :

» — Bonjour, cher maître ! Quel plaisir de vous retrouver ! Vous allez mieux ! Vous avez très bon visage.

» Larroumet répondait avec une tranquillité surhumaine à ces marques de courtoisie, dont l'ironique banalité avait secrètement sa blessure.

» — Ça aussi, murmura-t-il, c'est du théâtre !

» J'avais la gorge serrée. Je lui pris la main. Elle était brûlante. Il tira, de dessous son aisselle, un minuscule thermomètre et, s'approchant de la fenêtre, il me le montra.

» — Tu vois, me dit-il, 39°9.

» Il remit en place le thermomètre et regagna le balcon pour y entendre la suite de la comédie....

» Et je songeai que ce courage était admirable, supérieur à celui de l'homme de guerre qui continue de se battre en regardant couler les dernières gouttes de son sang, car il regardait une énergie plus réfléchie et plus calme. Et j'ai compris; l'autre jour, la signification des mots que balbutia notre ami et qu'il exhala avec le souffle :

» — Mon épée !

» Son épée, sa plume. Toutes deux, pour lui, se fondaient. Il s'est servi ardemment, loyalement, de l'une et de l'autre. Il est tombé en vaillant soldat qui ne craint pas la mort et l'a regardée approcher le front haut, l'âme apaisée, l'œil lucide...

» Il dort dans l'étroit cimetière de Villecresnes. Nous l'y avons conduit par une magnifique journée d'été. L'insouciant nature était en fête. Les rayons victorieux du soleil doraient la plaine. Le cortège s'est déroulé lentement, le long des routes poudreuses, côtoyant ces bois où le pauvre Larroumet poussait, jadis, des chevauchées furieuses, et s'enivrait de la joie de vivre. On a posé le cercueil contre la fosse béante. On y a mis l'habit vert, le chapeau à plume, la cravate rouge, les rubans et les croix.

» Sur ces orgueilleux insignes, fruits de tant d'efforts, quelques gouttes d'eau bénite ont été jetées. Puis on a passé, le cœur gros, devant la veuve et les filles douloureuses, devant les gendres affligés et recueillis... Puis la campagne, un moment troublée, a repris son sommeil.

» Et c'est, à jamais, le grand silence... »

Les nombreux amis que Larroumet comptait aussi bien sur le littoral provençal qu'à Paris, s'associeront à cet hommage si éloquent et si mérité.

L. S.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

XII^e Congrès de la Paix. — Voici le programme du XII^e Congrès universel de la Paix qui va avoir lieu cette semaine à Rouen :

Aujourd'hui mardi 22 septembre, à 9 h 1/2 du matin (Hôtel-de-Ville), séance d'ouverture du Congrès, discours du Président et des délégués de chaque nation représentée, nomination du Bureau et des Commissions. — A 2 h. 1/2 de l'après-midi (Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô), réunion des Commissions. — A 4 heures, visite des monuments. — A 9 heures, réception des congressistes par la municipalité.

Mercredi 23 septembre, à 8 h. 1/2 du matin (Hôtel des Sociétés savantes), réunion des Commissions. — A midi, excursion. — A 5 heures (Hôtel des Sociétés savantes), réunion intime et punch offert aux congressistes par la Ligue rouennaise de la Paix.

Jeudi 24 septembre, à 9 heures du matin (Hôtel des Sociétés savantes), réunion des Commissions (propagande et autres). — A 2 h. 1/2 (Hôtel des Sociétés savantes), séance plénière (questions de droit international). — A 5 heures (même local), réunion des congressistes anglais et français pour la discussion du projet Barclay.

Vendredi 25 septembre, à 9 heures du matin (Hôtel des Sociétés savantes), séance plénière (questions de propagande et divers). — A 2 h. 1/2 (Hôtel-de-Ville), séance de clôture, appel aux nations. — A 7 heures, au Château-Baubet (île Lacroix), banquet, sous la présidence de M. Fosse, préfet de la Seine-Inférieure.

Samedi 26 septembre, à 8 heures du matin, embarquement à Rouen. — Arrivée au Havre vers 2 heures. — A 4 heures, réunion des délégués des Sociétés pacifiques françaises. — A 9 heures, réception des délégués par M. Jules Siegfried, député.

Dimanche 27 septembre, à 8 h. 1/2 du matin, visite de la ville, etc. A 4 heures après-midi, grande séance solennelle et publique de clôture du Congrès, sous la présidence de M. Jules Siegfried. — A 7 heures, banquet aux délégués, à l'Hôtel-de-Ville, par la municipalité, sous la présidence de M. le Ministre du Commerce. — A 9 heures, fête de nuit.

Les délégués recevront, avant le Congrès, les six rapports suivants sur des questions portées au programme des délibérations :

A. 4. De l'ordre du jour définitif. Rapport de M. Fox Bourne (Les aberrations de la politique coloniale européenne), au nom de la Commission spéciale sur les causes économiques des guerres.

A. 5. Proposition de « l'International Arbitration and Peace Association » en faveur d'une trêve d'Armements.

B. 7. Rapport de M. Gaston Moch sur le droit de légitime défense et les traités défensifs.

B. 8. Rapport de M. le prof. Mérignhac sur la question de la liberté de l'air.

C. 9. Rapport de M. Th. Ruysen sur le rôle et l'utilité des Congrès nationaux de la Paix.

D. 10 et 11. Rapport du Comité permanent sur l'exécution des résolutions des Congrès relatifs à la propagande pour l'œuvre de la Paix.

Le rapport A. 1, du Comité permanent sur les événements de la période du 1^{er} mai 1902 au 31 août 1903 ayant trait à la paix et à la guerre sera lu, comme le prescrit le règlement, dans la séance d'ouverture du Congrès, de nouveaux faits pouvant surgir jusqu'au dernier jour.

Les rapports sur les traités d'arbitrage (A. 2) seront présentés successivement par les représentants de chaque nation.

Le rapport A. 3, sur l'étude des questions qui pourraient provoquer des conflits internationaux sera une communication des dispositions prises par la Fondation Jean de Bloch en vue de cette étude dans la première période, celle de la constatation des faits historiques.

Le rapport B. 6, sur le droit de la paix sera présenté directement au Congrès par M. Emile Arnaud.

Le rapport D. 12, sur le choix d'un drapeau de la Paix sera présenté verbalement par le Comité spécial.

LETTRES ET ARTS

La décentralisation théâtrale. — Grâce à l'initiative de M. Munié, directeur du théâtre Molière, à Bruxelles, les auteurs dramatiques français qui se plaignaient, à juste titre, de l'insuffisance ou du fâcheux encombrement des scènes parisiennes, vont avoir un nouveau débouché. Des pièces créées hors de Paris, des premières loin du boulevard : c'est presque une révolution !

La musique avait déjà commencé; on sait que plusieurs opéras de compositeurs français, *Hérodiade* et *Le Jongleur de Notre-Dame*, de Massenet; *Sigurd*,

de Reyer; *L'Etranger*, de Vincent d'Indy, et d'autres encore, ont été joués pour la première fois à Bruxelles, à Monte Carlo ou dans quelques autres villes de l'étranger ou de la province. Mais pour la comédie et le drame, rien ou presque rien n'avait été fait. C'était si commode d'attendre le succès d'une pièce à Paris, pour la donner ensuite en toute sécurité !

Rompant avec des habitudes que l'on pouvait croire définitives, le directeur bruxellois a décidé de consacrer sa prochaine saison presque tout entière à des œuvres inédites. Cette intéressante campagne s'ouvrira vers le 10 octobre, par la représentation de *Ma Bergère*, comédie en 4 actes de MM. Virgile Jozz et Louis Dumur, les auteurs de *Rembrandt*, de *Don Juan en Flandre* et du *Maquignon*.

Nul doute qu'on ne suive avec la plus sympathique curiosité la tentative de M. Munié.

Propriété littéraire. — On annonce que M. Octave Mirbeau est en train d'intenter un procès à M. Korsch, le fameux directeur du théâtre de Moscou, pour avoir représenté une traduction de sa pièce, *Les Affaires sont les Affaires*, malgré la protestation de l'auteur.

Le monde juridique russe est sûr que M. Mirbeau gagnera le procès.

Ce sera une solution inattendue de la question des droits d'auteurs étrangers en Russie. Les intérêts de M. Mirbeau et des auteurs français en général seront défendus par le maître du barreau moscovite, M. Onésime Goldovsky.

Une Exposition à Athènes. — L'Exposition internationale d'Athènes, la première de ce genre organisée dans le Levant, a été couronnée par un succès dépassant les prévisions les plus optimistes. Deux mille exposants y ont pris part : 450 de Grèce et de Crète, 500 de Turquie et d'Orient et 1.050 des pays occidentaux. Parmi les pays étrangers, la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne, la Turquie et la Roumanie brillent au premier rang.

Quant à la section panhellénique, elle se développe sous un brillant aspect, dans une longue galerie où exposent l'Asie-Mineure, Mytilène, Samos, Smyrne et la Grèce. L'exposition des Beaux-Arts a dépassé toute attente. C'est une petite merveille en fait de Salon. Les écoles italienne, belge, espagnole, roumaine et grecque sont représentées par plusieurs œuvres fort remarquables. Des artistes de Constantinople et de Smyrne exposent des sculptures et des peintures d'une exécution parfaite.

En somme, cette Exposition internationale, dont l'organisation est due à des initiatives privées, est une importante manifestation industrielle qui exercera, certainement, une bienfaisante influence sur les relations commerciales de la Grèce, attendu qu'elle met plus intimement en rapport les consommateurs hellènes et les producteurs étrangers.

Les principaux organisateurs en sont : MM. André Cordella, président, ingénieur des mines; James Deanworth, directeur-administrateur de l'Exposition; A. Damberghis, professeur à l'Université d'Athènes; Louis Feraldi, président de la Chambre de commerce française Athènes-Pirée; Th. Argyropoulos, professeur d'Université; Papamichapoulos, ancien ministre du gouvernement hellénique; E. Ziller, professeur et architecte; Th. Velianitis, député, et V. Dousmanis, capitaine du génie.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La mortalité par la foudre aux Etats-Unis.

— M. Al. Henry, météorologiste des ministères de l'agriculture aux Etats-Unis, a relevé tous les cas de morts par la foudre survenus depuis onze ans aux Etats-Unis; mais les statistiques des premières années sont très incomplètes. En 1900, il y a eu 713 décès causés par la foudre aux Etats-Unis : 291 ont été tués en plein air, 158 dans des maisons, 57 sous des arbres et 56 dans des granges. 973 personnes ont été plus ou moins maltraitées par la foudre pendant cette même année. Il y a trois régions où les orages sont au maximum dans les Etats-Unis : dans la Floride, dans la vallée du Mississippi et dans celle du Missouri. Le maximum des décès par la foudre survenus dans un seul Etat pendant les cinq

années qui se sont écoulées de 1896 à 1900 s'est produite en Demyliame (186), puis dans l'Ohio (135), enfin dans l'Indiana, l'Illinois et à New-York (124 chacun). A Chicago, 11 personnes furent tuées par un seul coup de tonnerre.

Le traitement des accidents causés par la foudre est ainsi indiqué : 1° pratiquer la respiration artificielle ; 2° tenir le corps chaud en attendant le médecin.

Fréquemment, la foudre cause des paralysies temporaires de la respiration et du cœur qui, abandonnées à elles-mêmes, amènent la mort, mais qui, traitées intelligemment, guérissent le plus souvent.

L'influence des montagnes sur la grêle. — Le Service météorologique italien vient de publier une note intéressante de M. V. Monti sur la question de l'influence exercée par les montagnes sur la chute de la grêle. Cette note est basée sur des observations faites, de 1880 à 1887, au *Collegio Romano* et à Montecavo, station isolée près de Rome, à une altitude d'environ 1,000 mètres.

Durant la période observations, on a enregistré 41 jours de grêle à Rome et 80 à Montecavo ; les valeurs mensuelles montrent deux maxima, en avril et en octobre, et deux minima, en juillet et décembre, en ce qui concerne l'excédent du nombre de jours de grêle à la station de montagne. D'autre part, il y a eu 176 rages avec tonnerre à Rome et 129 à Montecavo, ce qui paraît indiquer que la prédominance de la grêle à la station de montagne ne saurait être attribuée à une plus grande intensité d'électricité atmosphérique.

L'auteur de la note donne un tableau montrant que la température moyenne de l'été, à Rome, est supérieure d'une dizaine de degrés à la température moyenne à Montecavo, et il suggère cette idée que la fusion de la grêle, durant la traversée d'une couche d'air plus chaude, peut, dans une certaine mesure, expliquer la moindre quantité de grêle à la station inférieure.

MARINE ET COLONIES

Les constructions navales dans les divers pays en 1901 et 1902. — Nous reproduisons, d'après la *Weser-Zeitung*, un état que ce journal a dressé des constructions navales pendant l'année 1902.

Voici quel a été, dans le Royaume-Uni, le nombre des navires de commerce dont le lancement a été opéré et le tonnage que ces constructions représentent :

	1901.		1902.	
	Nombre.	Tonnes.	Nombre.	Tonnes.
Vapeurs.	591	1.501.000	622	1.378.000
Voiliers.	48	23.600	72	49.600
Totaux.	639	1.524.600	694	1.427.600

Il résulte de ces chiffres que les lancements ont été moindres en 1902 qu'en 1901, présentant une diminution de 97,000 tonnes, soit environ 7 p. 100 par rapport à l'année précédente.

D'autre part, en 1902, les navires sur chantier ne représentent qu'une diminution de 18,000 tonnes par rapport à l'année 1901.

Le tableau suivant montre quelle a été l'importance du tonnage des navires de commerce lancés dans les autres principaux pays.

Pays.	Années.	Vapeurs.		Voiliers.	Total.
		Tonnes de registre.			
Total des principaux pays sauf l'Angleterre . .	1901	801.000	292.000	1.093.000	
	1902	748.000	327.000		
Id.				1.075.000	

Ces mises à l'eau se répartissent ainsi :

France	1901	209.500	8.000	217.500
—	1902	198.400	15.500	213.900
Hollande	1901	53.000	124.500	177.500
—	1902	45.600	146.500	192.100
Italie	1901	27.000	2.600	29.600
—	1902	55.500	13.500	69.000
Japon	1901	56.700	3.800	60.500
—	1902	25.500	20.800	46.300
Danemark	1901	28.200	9.000	37.200
—	1902	24.600	3.600	28.200
Norvège	1901	17.500	5.300	22.800
—	1902	21.500	5.600	27.000
Russie	1901	36.300	700	37.000
—	1902	36.300	1.600	37.900
Suède.	1901	500	8.800	9.300
—	1902	2.000	6.700	8.700
Etats-Unis	1901	5.400	2.800	8.200
—	1902	5.200	4.100	9.300
Etats-Unis (Côtes) .	1901	162.400	105.700	267.100
—	1902	133.400	90.000	223.000
Etats-Unis (Gr. lacs)	1901	159.600	5.300	164.900
—	1902	152.000	3.800	155.000

Quant aux navires de guerre dont le tonnage est donné en tonnes de déplacement au lieu d'être donné comme pour les navires de commerce en tonnes de registre, voici qu'elle a été l'importance de ces constructions dans les principaux pays :

	1901.	1902.
	Tonnes de déplacement.	
Angleterre	211.000	94.000
France	54.800	44.400
Allemagne	68.500	43.900
Italie	27.800	16.000
Russie	30.500	43.800
Etats-Unis	47.900	17.200

Causerie Bibliographique

La mutualité, ses principes, ses bases véritables, par F. LÉPINE, un vol. in-12 de 314 pages; Paris, Colin, 1903. — Prix : 3 fr. 50.

Si la mutualité multiplie de jour en jour ses recrues, il ne semble pas qu'elle ait encore trouvé, dans l'ensemble, l'organisation rationnelle et la simplicité de mécanisme qui, tout en donnant à l'institution son maximum d'efficacité, lui permettraient de se généraliser plus rapidement et de pénétrer partout. « Ce n'est pas la bonté de l'intention, écrit M. Frédéric Passy dans la préface de ce livre, qui fait la bonté de la potion, et les médecins sociaux donnent souvent à leurs malades, trop disposés à se laisser prendre à leurs formules, des ordonnances qui font plus de mal que de bien. Quel service ne rendrait pas à la démocratie, celui qui lui apprendrait à ne plus confondre la liberté avec la licence, l'égalité avec le nivellement brutal, la fraternité avec le droit de mettre la main dans la poche de son voisin, et à ne plus voir dans le capital, fruit du travail et de l'épargne, et nécessaire semence du progrès, un ennemi et un oppresseur ! »

Or, c'est bien à rectifier des idées fausses, à corriger des données mensongères, à critiquer des pratiques vicieuses, à montrer, en un mot, que, dans les meilleures intentions sans doute, et avec un sincère désir d'améliorer l'existence de leurs membres, la plupart des sociétés de secours mutuels, d'assistance médicale et de retraite, ont méconnues véritables lois de la prévoyance et de l'association, et qu'elles vont, si elles ne se corrigent pas, à des déceptions qui porteraient, à leur idéal même, un coup fatal; c'est bien à cette démonstration que s'est appliqué l'auteur de ce livre.

Les erreurs qui vicient le fonctionnement de la mutualité sont à la fois techniques, morales et économiques. Par un cercle fatal, elles ont inspiré la législation et elles en procèdent. Inscrites dans la loi du 15 juillet 1850, dans le décret-loi du 26 mars 1852 et dans le décret du 26 avril 1856, elles ont présidé, depuis cette époque, à l'essor du mouvement mutualiste et se sont traduites en actes dans la constitution interne des sociétés. Le législateur de 1898 ne les a pas toutes répudiées. Visiblement gêné dans la discussion de la loi par l'état de fait existant; plus désireux de témoigner sa sollicitude au monde de la mutualité qu'attentif à discerner nettement la seule forme légitime et utile qu'il pût donner à ce témoignage; insuffisamment éclairé aussi, sur le côté technique de la question, il n'a pas su dégager en pleine clarté les principes vrais de la mutualité, y conformer exactement les prescriptions de la loi et liquider le passé sans compromettre l'avenir. En consacrant quelques errements anciens, il a stérilisé certaines des innovations les plus heureuses de la loi, lesquelles menacent de rester lettre morte, non seulement pour les sociétés anciennes, volontiers rebelles à tout ce qui s'écarte des habitudes acquises, mais aussi, ce qui est plus grave, pour les sociétés nouvelles dont cette loi a provoqué l'éclosion.

Cependant, même dans le champ trop restreint qu'offre à leur libre initiative la législation actuelle, les sociétés de secours mutuels, celles surtout qui assurent leurs membres à la fois contre la maladie et contre la vieillesse, peuvent réaliser de très sérieux progrès d'organisation. La mutualité scolaire dans son premier type, celui conçu par son fondateur, en a réalisé trois considérables qui expliquent et son succès rapide et sa réelle prospérité financière : 1° elle donne aux secours de maladie la forme exclusive d'une indemnité quotidienne fixe accordée au sociétaire pendant un temps limité et déterminé; 2° elle affecte à la constitution de la retraite une portion déter-

minée (la moitié) de la cotisation du membre participant; 3° enfin, pour former la pension à l'aide des sommes ainsi prélevées, elle utilise, non le mode du fonds commun, seul employé jusqu'à ce jour par presque toutes les mutuelles d'adultes — mode qu'elle a d'ailleurs conservé pour constituer, avec l'excédent annuel laissé disponible par la maladie, une seconde pension aux sociétaires, — mais celui du livret individuel à la Caisse nationale des retraites.

On pouvait espérer que, des sociétés scolaires, ces améliorations essentielles s'étendraient peu à peu aux sociétés d'adultes, soit par la transformation de celles-ci, soit par la création de nouvelles sociétés sur les bases plus rationnelles qui viennent d'être indiquées. Ce sont cependant les sociétés scolaires qui viennent d'être invitées à se modeler sur les mutuelles d'adultes existantes. C'est ainsi, entre autres modifications, que les membres des sections devront recevoir, outre l'indemnité quotidienne, les soins du médecin et les médicaments. Il serait facile de démontrer combien cette mesure, limitant l'initiative de l'individu et sa liberté, introduit dans sa situation un élément forcé de nature à éveiller sa méfiance et son mécontentement.

Enfin il ne faut pas oublier que la mutualité doit se suffire à elle-même et que, pour produire tous ses bons effets, en demeurant réellement fraternelle, elle ne doit rien emprunter aux faveurs trompeuses de l'Etat, et ne point faire retomber sur d'autres que ceux qui en profitent, la charge des sacrifices qu'elle suppose.

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, sont abordées par M. Lépine, qui a su les résoudre à l'aide des simples données de la statistique et du calcul élémentaire.

VARIÉTÉS

La disparition du bateau à voiles

Le XIX^e siècle a consacré le triomphe du machinisme, et ce triomphe ne fait que s'accroître de jour en jour avec le nouveau siècle. Partout la machine tend à remplacer le moteur animal, et cela au grand avantage de la régularité du travail et du bon marché de la production. Les forces naturelles elles-mêmes avaient été abandonnées en présence des résultats admirables donnés par le moteur à vapeur; et si, l'électricité aidant, on y revient, c'est uniquement sous la forme de la chute d'eau, parce que, au moyen de retenues, de réservoirs, on peut s'assurer la continuité de cette force quand elle menacerait de faire naturellement défaut. Au contraire, et en dépit de quelques applications évidemment fort intéressantes réalisées dans des circonstances bien spéciales, on ne tire guère partie de la puissance considérable que représente le vent, et qu'il est pourtant facile d'asservir.

A la vérité, voici des siècles que cette force est employée à la propulsion des navires, à bord desquels elle avait supplanté à peu près complètement le moteur animé, les bateaux de certaines dimensions n'étant plus jamais actionnés au moyen de rames, et la voile étant adoptée sur les moindres embarcations. Mais, dans ce domaine encore, le machinisme commence de prendre la place qui lui est due. Et cela se comprend à tous les points de vue. Sur cet élément essentiellement perfide qu'est l'eau, il est des plus dangereux de ne pouvoir compter pour se déplacer que sur le vent même qui soulève les tempêtes, qui souffle souvent dans une direction exactement opposée à celle que l'on voudrait suivre, vous obligeant à des combinaisons, certainement des plus ingénieuses, mais qui imposent fréquemment des détours considérables. Irrégulier comme direction, le vent est aussi irrégulier comme intensité : avec lui on ne sait jamais quand on arrivera, et il peut vous retarder d'autant plus qu'il représente une plus grande puissance. La question de sécurité se double donc d'une question de rapidité et de régularité dans les transports : or, aujourd'hui, nos mœurs, les besoins du commerce exigent que les transports de toutes sortes se fassent non seulement aussi vite que possible, mais à date fixe et régulière. Bien entendu, nous avons surtout en vue le transport des marchandises, car ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a à peu près complètement renoncé aux bateaux à voiles pour les voyageurs, les voiliers qui comportent

des cabines pour passagers étant devenues une rareté. Quoi qu'on en pense parfois, l'acheteur, le commerçant, est toujours pressé de recevoir sa marchandise, lors même qu'il s'agit de choses qui ne sont pas susceptibles de s'avarianter dans une longue attente; un long voyage représente une immobilisation prolongée des capitaux, et l'on veut, au contraire, multiplier le plus possible les opérations commerciales. Sans doute, la force motrice que fournit le vent est gratuite, mais cette gratuité est compensée, et au delà, par la perte de l'intérêt de l'argent engagé sur la cargaison, qui n'arrive que lentement à son port de destination.

Partout, dans toutes les marines commerciales du monde, on constate cette disparition de la voile devant la vapeur; c'est ainsi que, dans la plus puissante des marines, la marine anglaise, on ne trouve qu'un tonneau de voiliers pour près de 5 tonneaux de vapeurs; et cependant, dans la flotte à voiles, on comprend une foule de bateaux secondaires qui sont faits pour des transports côtiers et à petite distance, où la rapidité est moins importante que dans le commerce international, et pour lesquels on craint de ne pas trouver des frets suffisants à payer les dépenses de construction et d'exploitation d'un vapeur. En Allemagne, on trouve un tonneau de voiliers contre quatre de vapeurs, et la situation va s'améliorant constamment au profit de la vapeur.

(A suivre)

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 20 Septembre 1903

SAINTE-MAXIME, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	vin et bois.
CANNES, b. Fortune, fr., c. Moutte,	sable.
— b. Marcelle, fr., c. Fredy.	—
— b. Marie, fr., c. Castinelli	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Ville-de-Monaco, fr., c. Dantal,	—

Départs du 13 au 20 Septembre

SAINT-TROPEZ, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	fûts vides.
CANNES, b. Fortune, fr., c. Moutte,	sur lest.
— b. Marcelle, fr., c. Fredy,	—
— b. Marie, fr., c. Castinelli,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Ville-de-Monaco, fr., c. Dantal,	—
TORRE SALINE, balancelle, Emilia, ital., c. Salvatore,	—
SAINTE-TROPEZ, b. Angelo-Padre, ital., c. Selano,	—

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Société anonyme. — Capital 675,000 fr.

Siège social à Monaco

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **Samedi 10 Octobre 1903, à 2 heures de l'après-midi, 21, rue de Londres, à Paris.**

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration;
Lecture du rapport des Commissaires;
Approbation des comptes et fixation du dividende;
Nomination d'un Administrateur;
Nomination des Commissaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

A VENDRE, par suite de décès, le **Café-Restaurant**, dit :

TAVERNE ALSACIENNE sis à Monaco, grande maison Nave, entre les rués Imberty, des Orangers et des Princes.

Pour traiter, s'adresser à M. Croco, curateur de la succession **Jambois**.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi 24 septembre 1903, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Curci, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meu-

bles et objets mobiliers tels que : piano, armoires à glace, bibliothèques, lits en bois et en fer complets, commodes, glaces, tapis, fauteuils, canapés, chaises, tables, pendules, verrerie, vaisselle, lingerie, articles de cuisine, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 1^{er} octobre 1903, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants, à l'*Alexandra-Hôtel*, boulevard du Nord et avenue Saint-Charles, à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de **vins fins rouges et blancs, champagnes et liqueurs.**

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte en date du 17 septembre 1903, enregistré à Monaco le 21 même mois, M. Charles CRIVELLI a vendu à MM. Valentin SIGNORELLI et Dominique LANTERI, le premier, expéditionnaire à Vintimille, et le second, négociant à Menton, le fonds de commerce de loueur de voitures qu'il exploitait à Monaco, boulevard de l'Ouest, maison Scorsoglio (près le pont de Sainte-Dévote), droit au bail compris.

Les oppositions doivent être faites dans les dix jours qui suivront le présent avis, au siège du commerce, maison Scorsoglio.

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MAROQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE. CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES. PARAPLUIES. — ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaux).
PRIX TRÈS MODÉRÉS

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets
RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

ESSENCES CONCENTRÉES POUR LE MOUCHOIR

Eaux et Savons de Toilette
DENTIFRICES

POUDRES DE RIZ ET SACHETS
LOTIONS ET BRILLANTINES POUR LA TÊTE
EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES
HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE
etc. etc.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

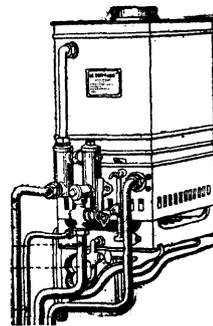
HENRI CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)

INSTALLATIONS COMPLÈTES

pour Salles de Bains,
Lavabos et Water-Closets,
Appareils d'Eclairage
et Chauffage par le Gaz,
Chauffe-Bains et Baignoires.



"Le Torride"

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES: Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

Imprimerie de Monaco — 1903